

Enquête publique

EN VERTU DU DECRET DU 05 FEVRIER 2015 RELATIF AU
PERMIS D'IMPLANTATION COMMERCIALE

Concerne la demande de LAMBERTDIS SPRL dont le siège social se situe à 6960 MANHAY, route d'Erezée n°4 en vue d'obtenir un permis intégré pour une extension de 202 m² d'un SPAR, l'extension de son parking et le changement d'enseignes sis à route d'Erezée n°4 – 6960 MANHAY, d'une surface commerciale de 597 m².

Afin que toute personne puisse obtenir des explications sur le projet, celle-ci peut contacter :

Demandeur :	LAMBERTDIS SPRL, route d'Erezée n°4 à 6960 MANHAY Personne de contact : Mr IGOT Quentin – Tel : +3265680970
Le Fonctionnaire des implantations commerciales	Monsieur Marc LANNOY, Place de la Wallonie n° 1 bât.II à 5100 Jambes Tél: 081/33.46.10
Le Fonctionnaire délégué :	Monsieur Vincent DESQUESNES , Espace Didier, rue de Diekirch 45 à 6700 ARLON
Le Fonctionnaire technique :	/
L'Administration communale :	HOHEISER Stephanie, Voie de la Libération 4 à 6960 MANHAY Tel : 086/45.03.19

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
28 juin 2022	04 juillet 2022	Lieu : Administration communale de Manhay, Voie de la Libération 4 – 6960 MANHAY Date : 18 août 2022 Heure : 11 heures	Administration communale de Manhay Voie de la Libération 4 6960 MANHAY

Le Bourgmestre, porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le Collège communal est compétent pour connaître de la présente demande de permis d'implantation commerciale.

Le dossier de demande de permis intégré peut être consulté à l'Administration communale de Manhay, Voie de la Libération n°4 (service environnement) à 6960 MANHAY à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, du 04 juillet 2022 au 18 août 2022 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 le lundi et mardi et de 9h à 12h le mercredi, jeudi et vendredi, et 9h30 à 12h30 le samedi sur rendez-vous pris au moins 24h à l'avance.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A Manhay, le 27 juin 2022

Pour le Collège communal,

La Directrice Générale,

S. MOHY

Le Bourgmestre

G. HUET

